

Commune de Générargues

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2021

– Le cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2313-1, L 3313-1 et L 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune de Générargues compte un budget principal.

Le budget 2021 a été bâti avec la volonté :

- ▶ De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- ▶ De ne pas augmenter la fiscalité
- ▶ De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

II– La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc.)

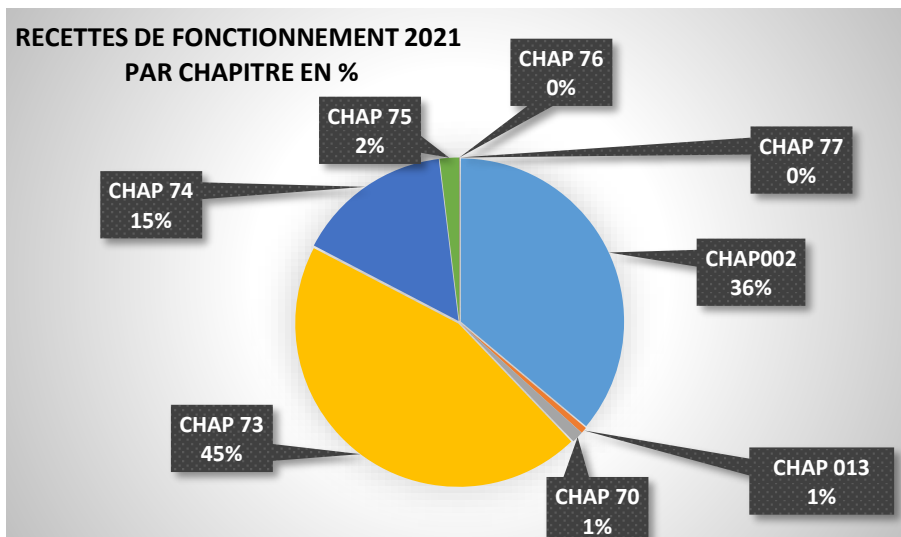
Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location du Foyer, loyers, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 811 246,00 €

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	292 653,29€
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €
70 - Produits des services	9 350,00 €
73 - Impôts et taxes	363 531,00 €
74 - Dotations et participations	125 033,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 550,00 €
76- Produits de participation	5,00 €
77 - Produits exceptionnels	123,71 €
Total	811 246,00 €



Les recettes de fonctionnement des Communes ont fluctué du fait d'aides de l'Etat ; En légère augmentation en 2020.

CHAPITRE	2018	2019	2020
074 - Dotations et participations	105 637,37 €	100 979,38€	117 577,19€
Total	105 637,37 €	100 979,38€	117 577,19€

Il existe deux principaux types de recettes pour une Commune :

- Les impôts locaux et taxes 73 (2020 = 363 500,00 € et prévisionnel 2021 = 363 531 €) - Les dotations versées par l'Etat 74.

Cette année, il faut noter que la taxe d'habitation est gelée et que le taux de la taxe du Foncier bâti se décompose du taux de la part communale de 14,35% + du taux de la part départementale de 2020 qui s'élève à 24,65%.

Le coefficient correcteur de compensation de la taxe d'habitation évoluant comme les bases de fiscalité, permet d'adapter chaque année le montant du prélèvement ou du reversement à la variation des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties de la commune.

Cette année deux taux sont votés par la commune : le taux de la taxe foncière bâti et le taux de la taxe foncière non bâti.

Le produit fiscal attendu pour 2021.

CHAPITRE	Base 2021	Taux	Produits 2021
Taxe sur le foncier bâti (part communale à 14,35% + part départementale de 24,65%)	756 200 €	39,00 %	294 918€
Taxe sur le foncier non bâti	8 600 €	112.50%	9 675,00€
			304 593,00€

Le montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale est de 299 626€ = 304 593,00€ auquel s'ajoute les autres taxes pour un montant de 50 108€ puis les allocations compensatrices pour 1195,00€, déduction faite du montant de la contribution du coefficient correcteur d'un montant de -56 270€.

Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes depuis l'année 2017.

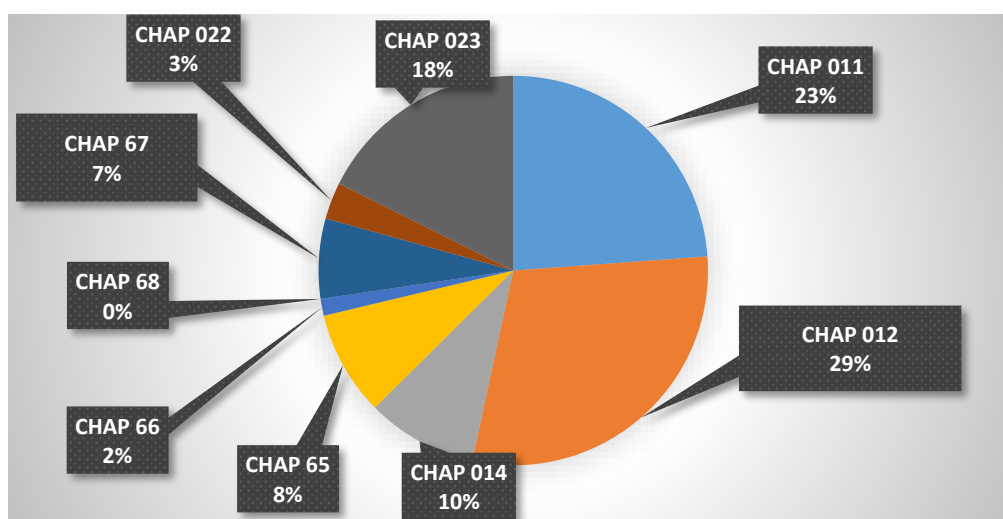
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 811 246,00€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	194 620,00 €
012 – Charges du personnel administratif et technique	241 100,00 €
014 - Atténuation de produits	75 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 077,00€
023 – Virement à la section d'investissement	143 868,00€
65 - Autres charges de gestion courante	70 981,00 €
66 - Charges financières	11 450,00 €
67 – Charges exceptionnelles	54 150,00
68 – Dotations aux provisions	0
Total	811 246,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR CHAPITRE EN %



Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent.

III– La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère

exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de biens immobiliers et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

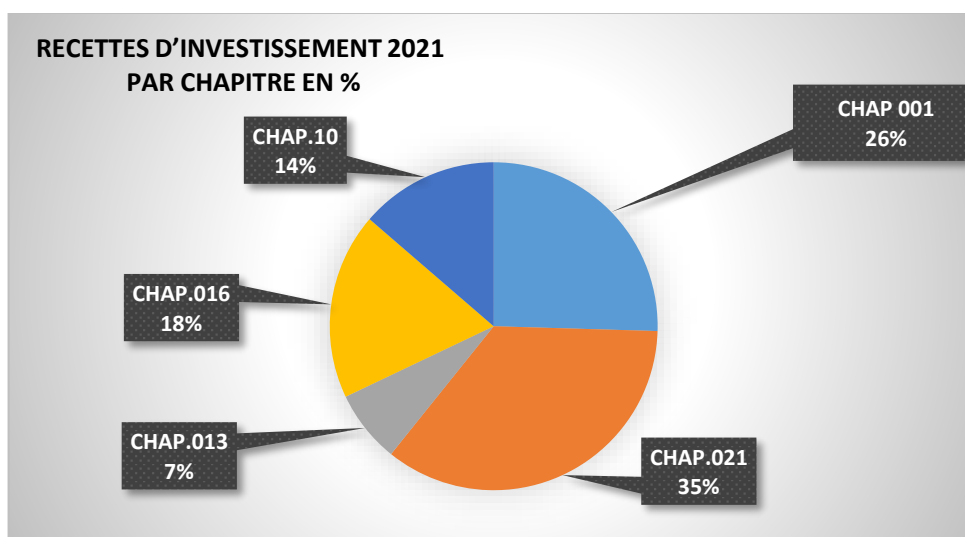
Le budget d'investissement de la Commune :

Les recettes d'investissement 2021 représentent 407 600,00€

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
001 – Résultat d'investissement reporté	103 818,03 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	143 868,00 €
010 - Immobilisations corporelles	55 733,97 €
013 - Subventions d'investissement	29 180,00 €
016 – Emprunts et dettes assimilées	75 000,00 €
Total	407 600,00 €

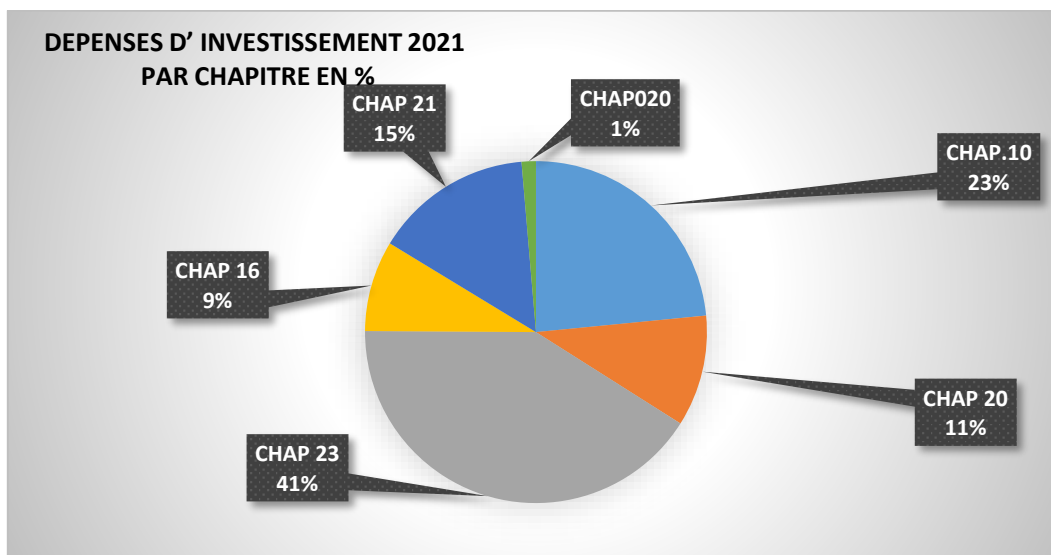


Les dépenses d'investissement 2021 représentant 407 600,00 €

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
020 - Dépenses imprévues	5 500,00 €
10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	95 604,27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 900,00 €
21 - Immobilisations corporelles	61 000,00 €
23 - Constructions	167 595,73 €
Total	407 600,00 €



Les principaux investissements pour cette année 2021 seront les suivants :

- PLU.
- Columbarium.
- Table de Ping-Pong.
- Ecole : création de toilettes Garçons, défibrillateur et chauffe-eaux : Mairie + école.
- Climatisation du Foyer, isolements, Armoire secrétariat.
- Panneaux d'affichage des quartiers.
- Réhabilitation de deux appartements au-dessus de la mairie.
- Place de la Lauze.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent.

III- Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la Commune se compose de 3 emprunts pour un encours de 246 074,26 €. Le taux moyen est de 3,40 %. L'annuité de la dette de ces trois emprunts pour 2021 s'élève à 39 704,51 € avec 7247,34 € d'intérêts et 32 457,17 € de remboursement de capital. Un emprunt de 75 000 € est réalisé pour la réhabilitation des deux appartements situés au-dessus de la mairie.

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE DESENETTEMENT DE LA COMMUNE

CHAPITRE	2017	2018	2019	2020
Le coefficient d'endettement	0.658	0.466	0.423	0.77

Le coefficient d'endettement est égal à l'encours de la dette rapporté aux produits réels de fonctionnement.

En 2020, le coefficient de d'endettement est de 0.77 année (un peu plus de 9 mois), ce qui représente une très bonne situation financière de la collectivité.